

Seul l'exposé prononcé fait foi

## Conférence de presse « Non à l'initiative du GSsA » du 29.10.09

Ulrich Schürch, président GRPM

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Romand pour le Matériel de Défense et de Sécurité (GRPM) est une association d'entreprises actives sur les marchés de la défense et de la sécurité. Ses objectifs sont de permettre à ses membres :

- d'avoir une plate-forme de contacts et un réseau de compétences entre les grands donneurs d'ordres et les fournisseurs de biens et de services, quels que soient leur emplacement dans la chaîne des valeurs ajoutées,
- d'être en mesure de fédérer des groupes d'entreprises ayant des compétences complémentaires,
- de disposer d'un appui politique (confédération, cantons et communes) pour le soutien des intérêts communs de ses membres,
- d'obtenir l'accès à l'information des marchés compensatoires en Suisse et à l'étranger.

Par ses actions, le GRPM, groupement à but non lucratif, favorise l'innovation et contribue au maintien et au développement d'emplois hautement qualifiés.

Le GRPM compte aujourd'hui plus de 45 membres.

En d'autres termes, le GRPM vise à garantir aux entreprises romandes l'accès aux marchés de participations (directes et indirectes) dans les domaines de la défense et de la sécurité. Ces marchés sont susceptibles d'être répartis entre Suisse allemande (70% env.) et la Suisse romande (30% env.).

Vous n'êtes pas sans savoir que les participations représentent un levier indispensable de développement pour les PME. Les participations sont un outil de développement du potentiel de l'industrie en Suisse. Elles permettent d'établir de nouvelles relations (basées sur des engagements contractuels) avec de grandes entreprises étrangères. Pour vous donner un exemple concret, je vais vous présenter le cas d'une entreprise, je veux parler de System Assembling SA à Boudry.

Présenter le cas de System Assembling SA (dont 30 emplois sont menacés).

Or, le Groupement pour une Suisse sans Armée (GSSA) a déposé le 21 septembre 2007 une initiative qui vise l'interdiction d'exportation du matériel de guerre. Cette initiative demande l'interdiction d'exporter et de faire transiter du matériel de guerre, des biens militaires spécifiques (comme les avions d'entraînement ou les simulateurs)

et les biens immatériels qui y sont liés. Le courtage et le commerce de ces biens seraient également interdits si leur destinataire est à l'étranger. En revanche, les armes de chasse et les armes de sport, les appareils servant au déminage humanitaire et les biens exportés temporairement par des autorités suisses ne seraient pas soumis à l'interdiction. Le texte de l'initiative exige en outre de la Confédération qu'elle soutienne et encourage les efforts internationaux en matière de désarmement et de contrôle des armements.

L'initiative populaire prévoit, à titre de mesure d'accompagnement, un soutien de la Confédération d'une durée maximale de dix ans en faveur des régions et des employés touchés par les interdictions.

Accepter l'initiative populaire reviendrait à supprimer la base existentielle de l'industrie indigène de l'armement, puisqu'une production économiquement viable est généralement tributaire de l'accès aux marchés d'exportation.

La fermeture ou la délocalisation à l'étranger des entreprises de cette branche remettrait en question non seulement les compétences de la base industrielle suisse mais aussi la défense nationale. Pour ses achats d'armement, l'armée suisse se trouverait dans une situation de dépendance unilatérale vis-à-vis d'autres Etats, sachant que les besoins d'un Etat neutre comme la Suisse ne seraient pas satisfaits en priorité en cas de crise.

Eu égard à la concentration géographique de l'industrie de l'armement, les conséquences économiques seraient considérables en cas d'acceptation de l'initiative, surtout au niveau régional. L'Oberland bernois, les régions entourant les villes d'Emmen, de Stans ou de Kreuzlingen, mais aussi la ville de Zurich et la Suisse romande seraient également touchés. Plus de 10'000 emplois seraient menacés sur l'ensemble de la Suisse, dont 3'000 en Suisse romande.

Le soutien d'une durée de dix ans que prévoit le texte de l'initiative, conjugué aux pertes en matière d'impôts et d'assurances sociales, pourrait occasionner à la Confédération des coûts dépassant le demi-milliard de francs.

Le Conseil fédéral rejette cette initiative sans proposer de contre-projet. En revanche, le Conseil fédéral a précisé les critères d'autorisation pour les exportations de matériel de guerre.

La promotion de la sécurité et de la paix dans le monde, le respect des droits de l'homme et l'accroissement de la prospérité sont des objectifs prioritaires de la politique étrangère de la Suisse. Or, si la politique en matière d'exportation d'équipement militaire doit tenir compte de ces objectifs, elle doit également prendre en considération la défense et la sécurité du pays, et ne peut pas négliger non plus les aspects économiques (emplois, technologie de pointe, recherche). Il ne faut pas oublier que la législation régissant le matériel de guerre et le contrôle des biens, mais aussi la pratique restrictive appliquée aujourd'hui, en regard d'autres Etats, font cas de manière équilibrée de ces intérêts parfois divergents. C'est pourquoi, je vous invite à refuser cette initiative. Il en va de l'avenir de l'Armée suisse, il en va de l'avenir de 10'000 emplois en Suisse.